



AUDIT CECB

Évaluez la performance énergétique de votre habitation.



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS



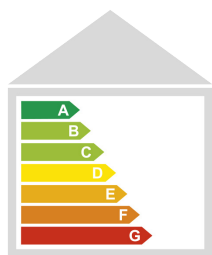
UNE DÉMARCHE INDISPENSABLE EN CAS DE VENTE OU DE RÉNOVATION DE VOTRE MAISON

L'AUDIT CECB® permet d'établir l'étiquette énergétique de votre maison et d'identifier comment diminuer vos consommations. Facile à mettre en œuvre et d'un coût abordable, cette démarche permet de réduire les principaux postes de dépenses énergétiques: chauffage, éclairage, eau chaude et électricité.

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE CECB® ET CECB® PLUS ?

L'AUDIT CECB® et l'AUDIT CECB® Plus s'adressent à tous types de propriétaires, avec maison individuelle, appartement ou logement collectif. Plus particulièrement, **le CECB® permet d'établir le bilan énergétique de votre habitation en vous donnant des informations précises sur son enveloppe et sa performance globale.** Ce diagnostic vous permet d'identifier les dépenses énergétiques à améliorer, que ce soit pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les appareils électroménagers.

Le CECB® Plus va plus loin. Faisant lui-même l'objet d'une subvention possible, il offre les mêmes prestations que le CECB® mais comprend, en plus, **une liste de mesures concrètes pour améliorer les points problématiques.** Les scénarios d'amélioration du CECB® Plus déterminent notamment les potentiels d'économies d'énergie, les coûts d'investissement ainsi que le montant des subventions dont vous pouvez bénéficier; le tout en tenant compte de vos priorités.



Au terme de l'audit, vous connaîtrez l'étiquette énergétique de votre habitation. Cette étiquette est une note allant de A (très efficace) à G (peu efficace) et qui, en plus, vous renseigne sur le potentiel d'amélioration énergétique de l'enveloppe et de la technique du bâtiment.

QUEL EST LE MEILLEUR MOMENT POUR RÉALISER UN AUDIT CECB® / CECB® PLUS ?

- Avant de rénover votre habitation.
- Lorsque vous souhaitez réduire vos dépenses énergétiques.
- Avant de vendre votre bien immobilier.*
- Lors du remplacement d'une installation de chauffage par du mazout ou du gaz.*

** Obligatoire dans le cadre des lois cantonales sur l'énergie de certains cantons (en Suisse romande notamment : VD, GE, FR, NE).*

ÉCONOMISEZ DE L'ARGENT ET DE LA CHALEUR AVEC LA THERMOGRAPHIE

En complément de l'AUDIT CECB®/CECB® Plus, vous pouvez nous demander une étude thermographique afin de déterminer la qualité d'isolation de votre logement. En effet, une mauvaise isolation, en plus de disperser la chaleur, vous fait gaspiller beaucoup d'argent.

En enregistrant les variations de température par le biais de photographies, **la caméra thermique peut révéler les faiblesses et les défauts d'isolation de vos sols, toitures, façades intérieures et extérieures.**



COMBIEN COÛTENT LE CECB® ET LE CECB® PLUS ?

TYPE DE BÂTIMENT	CECB®	CECB® PLUS
Maison individuelle (1 - 2 appartements)	CHF 670.-	CHF 1700.-
Logement collectif (3 - 10 appartements)	CHF 870.-	CHF 2100.-
Option : thermographie pour maison individuelle	CHF 500.-	CHF 500.-
Option : thermographie pour logement collectif	CHF 800.-	CHF 800.-
Option : conseil lors de la restitution du rapport*	–	CHF 240.-
Option : traitement de demande de subvention	–	CHF 50.-

** Obligatoire pour bénéficier de la subvention CECB® Plus du Canton de Vaud.
Prix TVA et taxe CECB® inclus. Pour les immeubles d'habitation de plus de 10 appartements,
bâtiments administratifs ou écoles, merci de nous contacter pour établir un devis.*

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

1

OFFRE

Nous établissons une offre personnalisée selon vos besoins et le type de bâtiment.

2

DOSSIER

Nous vous accompagnons dans toutes vos démarches administratives, notamment pour vos demandes de subventions.

3

VISITE

Notre expert se déplace chez vous et procède à la visite technique.

4

REMISE DU RAPPORT

Notre expert vous transmet son rapport et vous fait part de ses recommandations.

3 RAISONS DE VOUS DÉCIDER POUR UN CECB®/CECB® PLUS

1. Vous savez quels travaux de rénovation prioriser pour améliorer votre habitation.
2. Vous bénéficiez des conseils et de l'accompagnement d'un expert CECB® certifié.
3. Vous réalisez par la suite d'importantes économies grâce aux mesures préconisées dans le rapport CECB®.

Pour prendre rendez-vous ou en savoir plus,
www.romande-energie.ch

0800 773 648/cecb@romande-energie.ch